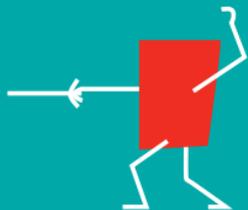




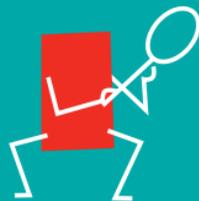
ARLES

CartePass' Sports

Guide Pratique - 2020-2021



**CARTE EN VENTE DÈS LE
24 AOÛT**



nombre de cartes limité

Éditorial

La pratique sportive est un formidable levier d'épanouissement individuel et de formation de la personnalité de chacun.

La volonté de rendre le sport accessible à tous, et sur tout le territoire du Grand Arles, inspire désormais la politique sportive municipale.

Cette volonté sociale se traduit notamment dans la carte pass'sport, au service des familles et de la jeunesse arlésienne, dont aucun membre ne doit être exclu d'une pratique sportive.

Cette carte offre ainsi une réduction de 35 euros à l'adhésion, mais également des réductions chez les commerçants partenaires et un tarif préférentiel pour l'accès aux piscines municipales.

Merci à tous nos partenaires, clubs sportifs et commerçants, et excellente rentrée à toutes et tous.

Patrick De Carolis

Maire d'Arles

Sibylle Laugier-Serisanis

Adjointe de quartier Arles
agglomération, sport

UN PASS'SPORTS POUR QUOI FAIRE ?

Pour favoriser l'accès au sport à tous - Pour impulser une dynamique sportive
Pour fidéliser les sportifs arlésiens



EN VENTE À PARTIR DU 24 AOÛT 2020

Le Pass'sports vous offre des réductions

- Lors de l'inscription dans les associations sportives arlésiennes agréées jeunesse et sports,
- À l'entrée des piscines municipales d'Arles,
- Chez les commerçants partenaires de l'opération.

À qui s'adresse-t-il ?

- aux Arlésiens de 5 à 18 ans dont les parents sont non-imposables sur le revenu,
- aux étudiants,
- aux retraités arlésiens non-imposables sur le revenu,
- aux Arlésiens bénéficiaires de la CMU*,
- aux Arlésiens bénéficiaires du RSA*,
- aux Arlésiens demandeurs d'emploi,
- aux Arlésiens bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH).



* CMU : Couverture maladie universelle.

Quel est son prix ?

- Tarif unique de 5 €.

Où se le procurer ?

- En ligne sur le site de la ville: <https://demarches.arles.fr>
« je souhaite obtenir la carte pass'sports »
- Sur rendez-vous à la Direction des sports et loisirs
au 04 90 49 36 85

Quelles sont les pièces à fournir ?

- Une photo d'identité.

Et la photocopie de :

- Pièce d'identité (recto / verso) ou livret de famille,
- Justificatif de domicile,
- Document justifiant la situation du bénéficiaire (étudiant, non-imposable...).

* RSA : Revenu de solidarité active.



Les partenaires du Pass'sports

ARMURERIE THOMAS
8 rue du Pt Wilson

DECATHLON
ZC Fourchon

INTERSPORT
ZC Fourchon

Renseignements

DIRECTION DES SPORTS ET LOISIRS 04 90 49 36 85

OFFICE DES SPORTS 04 90 49 96 40



**CARTE EN VENTE DÈS LE
24 AOÛT**